



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres consulaires**

OBJET : Décision modificative n° 2 budget annexe SICTOM

EXPOSE

Les dépenses en matière de collecte, tri et traitement des ordures ménagères sont en constante augmentation :

- L'augmentation du prix au litre de carburant impacte non seulement la consommation directe du service par le biais de la collecte en régie mais également les révisions trimestrielles de tous les marchés de collecte en déchetterie et en Points d'Apport Volontaire.
- Ces révisions des prix sont également largement impactées par l'envolée des prix de l'énergie et plus légèrement par la hausse des salaires de référence.
- Pour finir, la hausse continue de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) fait croître les coûts de traitement des flux de déchets non recyclables.

Il vous est proposé de modifier les crédits inscrits au budget 2022 voté le 7 avril 2022 comme suit :

Augmentation des crédits en dépenses au chapitre 011 équilibré en recettes par des ventes de marchandises et des soutiens supérieurs aux prévisions ainsi que des ajustements sur les produits de taxe et de redevance spéciale.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
011	611	Contrats de prestations de services	295 000,00 €
Total			295 000,00 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
70	7078	Ventes de marchandises	180 000,00 €
70	70612	Redevance spéciale	8 000,00 €
73	7331	TEOM	9 000,00 €
74	7478	Soutiens	98 000,00 €
Total			295 000,00 €

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation - Chambres consulaires » réunie le 6 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe SICTOM telle que présentée ci-dessus,
- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 15 décembre 2022

La secrétaire de séance

Le Président

Lucie PAUL

Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-1-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022

Conseil Communautaire du 15



Le Président,

Alain HUNAUULT

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 50
Nombre de suffrages exprimés : 53

VOTES :

Pour : 52
Contre : 1
Abstentions 1

Date de convocation : 08/12/2022

Présenté par le président (1),
A Châteaubriant, le 15/12/2022
le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Châteaubriant, le 15/12/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),



AR-Préfecture

044-200072726-20221216-1-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022



Le Président,

Alain HUNAU

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PISON LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-1-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT